

RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE

SMAEP 4B -- Distribution

Année 2021

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1) Organisation administrative du service	3
2) Estimation de la population desservie	4
3) Conditions d'exploitation du service.....	4
4) Prestations assurées dans le cadre du service.....	4
5) Les volumes d'eau	5
6) Nombre d'abonnements.....	5
7) Bilan des volumes sur le territoire syndical :.....	7
8) Consommation par commune.....	7
9) Longueur du réseau.....	8
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	10
10) Tarifs en vigueur.....	10
11) Prix du service d'eau potable	10
12) La Facture d'eau (1).....	12
13) La Facture d'eau (2).....	13
14) La Facture d'eau (3).....	14
15) La Facture de l'eau (4).....	15
16) Recettes d'Exploitation	16
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	17
17) Qualité de l'eau.....	17
18) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	18
19) Performance du réseau	19
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	21
20) Travaux réalisés au cours de l'exercice	21
21) Acquisition d'équipements :.....	21
22) Branchements en plomb	21
23) Etat de la dette	22
24) Amortissements réalisés.....	22
NOTES.....	31
NOTE D'INFORMATION 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	23
NOTE D'INFORMATION 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....	27

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2021 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable au cours de l'exercice 2021. Celui-ci concerne uniquement 50 communes qui sont les suivantes :

- | | | |
|---|---|---|
| - Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds) | - Fors | - Paizay le Chapt |
| - Asnières en Poitou | - Juillé | - Périgné |
| - Aubigné | - Juscorps | - Pers |
| - Beauvoir-sur-Niort | - La Chapelle Pouilloux | - Plibou |
| - Brieuil-sur-Chizé | - Le Vert | - Plaine d'Argenson (Belleville, Boisserolles, Saint-Etienne-la-Cigogne et Prissé-la-Charrière) |
| - Brioux-sur-Boutonne | - Les Fosses | - Saint Romans des Champs |
| - Brûlain | - Limalonges | - Saint-Romans-les-Melle |
| - Celles-sur-Belle (Montigné, Verrines et Saint-Médard) | - Lorigné | - Sauzé-Vaussais |
| - Caunay | - Luché-sur-Brioux | - Secondigné-sur-Belle |
| - Chef-Boutonne (La Bataille, Crézières et Tillou) | - Lusseray | - Séigné |
| - Chérigné | - Mairé l'Evescault | - Valdelaume (Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay) |
| - Chizé | - Maisonnay | - Vernoux-sur-Boutonne |
| - Clussais la Pommeraie | - Marcillé (Pouffonds et Saint-Génard) | - Villefollet |
| - Couture d'Argenson | - Marigny | - Villiers-en-Bois |
| - Ensigné | - Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort et Saint-Martin-les-Melle pour le lieu-dit Négressauve) | - Villiers-sur-Chizé |
| - Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues | - Melleran | |
| - Fontivillié (Chail et Sompt) | - Montalembert | |
| | - Montjean | |

5) Les volumes d'eau

a) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2020 (m ³)	Importés en 2021 (m ³)	Variation (%)
SMAEP 4B- Production	2 021 493	1 977 114	-2,20%

Les volumes mis en distribution sur le territoire ont diminué entre 2020 et 2021. Deux points permettent d'expliquer cette baisse :

- Une partie s'explique par une légère remontée du rendement du réseau.
- Une autre partie s'explique par la légère diminution des consommations par les usagers.

b) Exportations

Export vers	Exportés en 2020 (m ³)	Exportés en 2021 (m ³)	Variation (%)
Export vers SERTAD (LAMBON)	10 899	10 760	-1,28%
Export vers SERTAD (MELLE)	41	7 152	17343,90%
Export vers SERTAD (St Léger de la M.)	1 187	1 159	-2,36%
Export vers CNRS	2 792	2 505	-10,28%
Export vers Villefagnan	690	698	1,16%
Total	15 609	22 274	0,00%

Les exports entre 2020 et 2021 ont connu une augmentation, celle-ci s'explique notamment par la remise en service du secours sanitaire vers le SERTAD et principalement sur le secteur de Melle qui avait été arrêté pendant la phase de réhabilitation de la station de Chancelée.

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	14 902	15 001	0,66%
Nombre d'abonnés non domestiques	57	59	3,51%
Nombre total d'abonnements	14 959	15 060	0,68%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés par commune a très légèrement augmenté sur l'ensemble du territoire.

Communes	ex-Communes	Abonnés 2020	Abonnés 2021	Variation
Alloinay	Gournay-Loizé	382	380	-0,52%
	Les Alleuds	186	188	1,08%
Asnières en Poitou		118	118	0,00%
Aubigné		129	130	0,78%
Beauvoir-sur-Niort		971	993	2,27%
Brieuil sur chizé		36	35	-2,78%
Brioux sur Boutonne		849	849	0,00%
Brulain		357	362	1,40%
Caunay		107	108	0,93%
Celles-sur-Belle	Montigné	130	131	0,77%
	Saint Médard	66	67	1,52%
	Verrines sous Celles	126	130	3,17%

Communes	ex-Communes	Abonnés 2020	Abonnés 2021	Variation
Chef-Boutonne	Crézières	39	39	0,00%
	La Bataille	55	53	-3,64%
	Tillou	197	198	0,51%
Chérigné		86	86	0,00%
Chizé		417	423	1,44%
Clussais la Pommeraie		410	416	1,46%
Couture d'argenson		254	254	0,00%
Ensigné		178	176	-1,12%
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		317	312	-1,58%
Fontivillié	Chail	260	260	0,00%
	Sompt	187	187	0,00%
Fors		825	830	0,61%
Juillé		53	54	1,89%
Juscorps		165	166	0,61%
La Chapelle Pouilloux		114	116	1,75%
Le Vert		84	83	-1,19%
Les Fosses		220	225	2,27%
Limalonges		513	517	0,78%
Lorigné		240	243	1,25%
Luché-sur-Brioux		75	78	4,00%
Lusseray		96	97	1,04%
Mairé L'Evescault		366	372	1,64%
Maisonnay		136	138	1,47%
Marcillé	Saint Génard	195	194	-0,51%
	Pouffonds	213	213	0,00%
Marigny		437	436	-0,23%
Melle	Mazières sur Béronne	224	222	-0,89%
	Paizay le Tort	257	257	0,00%
	Saint Martin les Melle	12	15	25,00%
Melleran		313	311	-0,64%
Montalembert		190	194	2,11%
Montjean		165	170	3,03%
Paizay le Chapt		176	176	0,00%
Périgné		511	509	-0,39%
Pers		58	57	-1,72%
Plaine d'Argenson	Belleville	73	74	1,37%
	Boisserolles	39	39	0,00%
	Prissé la Charrière	327	325	-0,61%
	Saint Etienne la Cigogne	91	90	-1,10%
Plibou		144	147	2,08%
Saint Romans des Champs		100	101	1,00%
Saint Romans les Melle		349	352	0,86%
Sauzé Vaussais		1 007	1 015	0,79%
Secondigné sur Belle		259	263	1,54%
Séigné		71	72	1,41%
Valdelaume	Ardilleux	90	90	0,00%
	Bouin	89	89	0,00%
	Hanc	186	186	0,00%
	Pioussay	212	212	0,00%
Vernoux sur Boutonne		117	121	3,42%
Villefollet		129	133	3,10%
Villiers en Bois		80	81	1,25%
Villiers sur Chizé		101	102	0,99%
		14 959	15 060	0,68%

7) Bilan des volumes sur le territoire syndical :

Volumes (m ³)	2020	2021	Variation
Volume importé	2 021 493	1 977 114	-2,20%
Volume exporté	15 609	22 274	42,70%
Volume total mis en distribution sur le territoire	2 005 884	1 954 840	-2,54%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 413 417	1 395 434	-1,27%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	143 829	146 096	1,58%
Volume total vendu aux abonnés	1 557 246	1 541 530	-1,01%

Les volumes consommés par les abonnés sont basés sur les campagnes de relève de novembre 2020 à novembre 2021 pour les abonnés du territoire centre et de mai 2021 à mai 2022 sur les territoires est et ouest.

Le volume total consommé par les abonnés a baissé de 15 716 m³ entre 2020 et 2021.

8) Consommation par commune

Communes	ex-Communes	Abonnés 2021	Consommation 2020	Consommation 2021	m ³ /abonné 2021
Alloinay	Gournay-Loizé	380	58 088	56 574	148,88
	Les Alleuds	188	17 803	15 407	81,95
Asnières en Poitou		118	8 840	9 243	78,33
Aubigné		130	10 478	8 978	69,06
Beauvoir-sur-Niort		993	87 492	93 628	94,29
Brieuil sur chizé		35	7 032	6 645	189,86
Brioux sur Boutonne		849	82 133	90 173	106,21
Brulain		362	46 547	47 000	129,83
Caunay		108	11 715	8 840	81,85
Celles-sur-Belle	Montigné	131	26 417	19 200	146,56
	Saint Médard	67	6 298	5 629	84,01
	Verrines sous Celles	130	12 377	11 815	90,88
Chef-Boutonne	Crézières	39	3 616	3 685	94,49
	La Bataille	53	5 600	5 536	104,45
	Tillou	198	19 452	18 311	92,48
Chérigné		86	7 838	8 065	93,78
Chizé		423	48 581	43 751	103,43
Clussais la Pommeraie		416	39 391	37 944	91,21
Couture d'argenson		254	23 567	22 546	88,76
Ensigné		176	15 626	14 215	80,77
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		312	38 221	38 503	123,41
Fontivillé	Chail	260	27 243	23 577	90,68
	Sompt	187	17 244	16 075	85,96
Fors		830	79 290	81 724	98,46
Juillé		54	3 690	4 714	87,30
Juscorps		166	17 543	15 954	96,11
La Chapelle Pouilloux		116	12 057	10 657	91,87
Le Vert		83	5 420	4 612	55,57
Les Fosses		225	21 396	22 039	97,95
Limalonges		517	53 317	51 144	98,92
Lorigné		243	20 456	18 734	77,09
Luché-sur-Brioux		78	7 489	9 250	118,59
Lusseray		97	7 893	7 143	73,64
Mairé L'Evescault		372	37 061	39 879	107,20
Maisonnay		138	12 821	11 186	81,06
Marcellé	Saint Génard	194	24 704	22 176	114,31
	Pouffonds	213	24 436	23 327	109,52
Marigny		436	44 044	47 133	108,10
Melle	Mazières sur Béronne	222	20 164	19 506	87,86
	Paizay le Tort	257	35 554	37 895	147,45
	Saint Martin les Melle	15	1 095	991	66,07
Melleran		311	32 706	28 146	90,50
Montalembert		194	15 382	16 403	84,55
Montjean		170	14 272	12 787	75,22
Paizay le Chapt		176	21 404	20 193	114,73

Communes	ex-Communes	Abonnés 2021	Consommation 2020	Consommation 2021	m ³ /abonné 2021
Périgné		509	56 870	54 917	107,89
Pers		57	4 565	3 831	67,21
Plaine d'Argenson	Belleville	74	8 382	6 769	91,47
	Boisserolles	39	8 952	9 794	251,13
	Prissé la Charrière	325	28 866	33 224	102,23
	Saint Etienne la Cigog	90	12 165	12 540	139,33
Plibou		147	14 564	12 579	85,57
Saint Romans des Champs		101	15 390	18 520	183,37
Saint Romans les Melle		352	34 293	36 190	102,81
Sauzé Vaussais		1 015	87 144	94 337	92,94
Secondigné sur Belle		263	29 304	29 580	112,47
Séigné		72	7 557	8 089	112,35
Valdelaume	Ardilleux	90	13 342	12 205	135,61
	Bouin	89	10 648	9 103	102,28
	Hanc	186	14 489	11 465	61,64
	Pioussay	212	15 732	19 850	93,63
Vernoux sur Boutonne		121	16 155	17 624	145,65
Villefollet		133	17 244	14 672	110,32
Villiers en Bois		81	17 896	15 023	185,47
Villiers sur Chizé		102	9 895	10 285	100,83
		15 060	1 557 246	1 541 530	95,31

Les proportions de gros consommateurs et de fuites privatives sont variables d'une commune à l'autre ce qui explique l'amplitude des consommations par abonné qui vont de 55 à 251 m³.

9) Longueur du réseau

a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2021 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Beauvoir	La Revetizon	24
Secondigné	La Favrie	90
Valdelaume - Bouin	Rue de Bagoudet	35
Longueur Totale		149

Trois extensions ont été réalisées en 2021 et conduisent à une augmentation du linéaire réseau de 149ml.

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2019	2020	2021
Extension de réseau (ml)	60	90	149

b) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2021 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
CHAIL	Rue Caillaud	2 290
FORS	Rue de l'Infirmierie	640
SAUZE	Puy d'Anché	1 273
LES FOSSES	Vauballier Nord	1 658
MELLE	PAIZAY LE TORT - Bouchonnerie, La Barette, Le Queroy, Bel Air	1 572
CLUSSAIS LA POMMERAIE	RD 948 La Brunette	1 375
ST ROMANS LES MELLE	Rue des Coursoires	401
BRULAIN	Font Clairouin	782
ALLOINAY	Bataillé- Rue de la Ballade	585
CHIZE	Availles	270
Longueur Totale		10 846

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	869 724	869 724	869 784	909 466	909 615
Renouvellement de réseau (ml)	1 036	23 808	4 104	11 580	10 846
Taux de renouvellement	0,12%	2,74%	0,47%	1,27%	1,19%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.16 %

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) **renouvelés au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.*

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.



Chantiers de renouvellement de réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

10) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
08/12/2021	Vote des tarifs 2022

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

11) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1^{er} Janvier 2022 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2021		2022	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³
Territoire du SMAEP 4B régie (hors lissage du prix de l'eau)	85,50 €	1,59 €	85,50 €	1,59 €
Ancien Territoire de Rom-Bouleure	85,50 €	1,59 €	85,50 €	1,59 €
Gournay Loizé/Fontenille	85,50 €	1,59 €	85,50 €	1,59 €
Beauvoir sur Niort	69,64 €	1,34 €	72,30 €	1,38 €

Les abonnements sont payables à terme échu sur le tout le territoire.
La consommation d'eau est payable au vu du relevé et semestriellement.

Territoire « Centre » :

La facturation du premier semestre est effectuée sur une estimation. La facturation du second semestre est effectuée au vu du relevé compteur.

Territoires « Est et Ouest » :

La facturation du premier semestre est effectuée au vu du relevé compteur. La facturation du second semestre est effectuée sur une estimation.

Communes équipées de compteurs « radio-relève » : Ardilleux, Brieuil-sur-Chizé, Chail, Crézières, Ensigné, **Luché-sur-Brioux**, Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Chapt, Paizay-le-Tort, Sompt, Tillou, Villiers-en-Bois, Villiers-sur-Chizé :

Les deux factures semestrielles sont basées sur des relèves de compteurs.

Luché-sur-Brioux est une nouvelle commune totalement équipée en radio-relève.

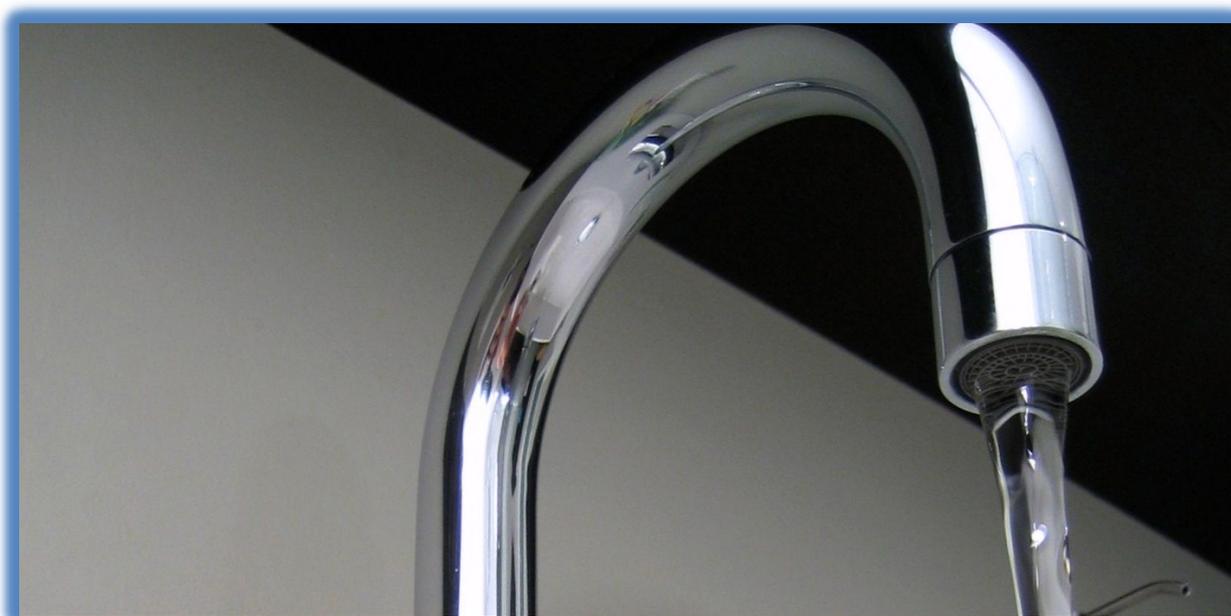
La redevance « prélèvement » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Prix mutualisé sur tout le territoire : 0.0714 €/m³

La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et varie selon les communes :

Communes	1er janvier 2021	1er janvier 2022
Alloinay, Ardilleux, Asnières en Poitou, Aubigné, Bouin, Brieuil sur Chizé, Brioux-Sur-Boutonne, Brulain, Celles sur Belle, Chail, Chérigné, Chizé, Couture d'Argenson, Crézières, Ensigné, Fontenille, Hanc, Juillé, La Bataille, Les Fosses, Le Vert, Limalonges, Lorigné, Luché sur Brioux, Lusseray, Maisonnay, Mazières-sur-Béronne, Melleran, Montalembert, Montjean, Paizay le Chapt, Paizay le Tort, Périgné, Pioussay, Pouffonds, Saint-Génard, Saint Martin lès Melle, Saint Médard, Saint Romans lès Melle, Sauzé Vaussais, Secondigné sur Belle, Séligné, Sompt, Tillou, Vernoux sur Boutonne, Villefollet, Villiers sur Chizé	0,330 €	0,330 €
Belleville, Boisserolles, Beauvoir-sur-Niort, Fors, Juscorps, Marigny, Prissé la Charrière, Saint Etienne la Cigogne, Saint Romans des Champs, Villiers en Bois	0,300 €	0,300 €
Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé L'Evescault, Pers, Pliboux	0,230 €	0,230 €

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.



12) La Facture d'eau (1)

Sur Fors, Juscorps, Marigny, Plaine d'Argenson, St Etienne-La Cigogne, St Romans des Champs, Villiers en Bois.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,59 €	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0740 €	0,0714 €	-3,51%
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

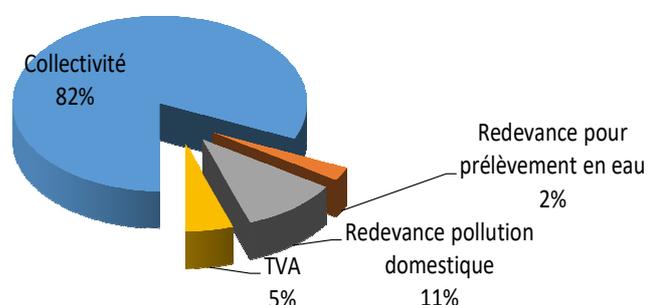
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Collectivité	276,30 €	276,30 €	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	8,88 €	8,57 €	-3,51%
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	17,66 €	17,65 €	-0,10%
Total (TTC)	338,84 €	338,52 €	-0,10%

Prix théorique du m³ pour un abonné consommant 120 m³:

2,82 €

1er janvier 2022



13) La Facture d'eau (2)

Sur Beauvoir sur Niort.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	69,64 €	72,30 €	3,82%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,34 €	1,38 €	2,99%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0740 €	0,0714 €	-3,51%
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

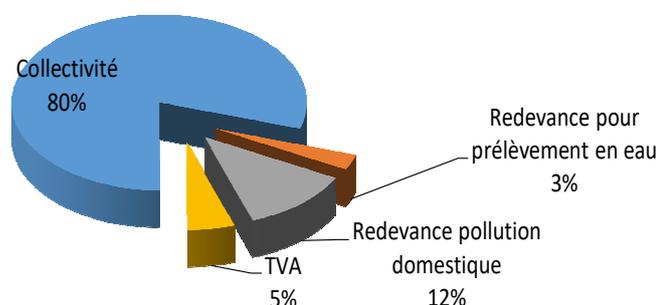
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Collectivité	230,44 €	237,90 €	3,24%
Redevance pour prélèvement en eau	8,88 €	8,57 €	-3,51%
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	15,14 €	15,54 €	2,60%
Total (TTC)	290,46 €	298,00 €	4,71%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:

2,48 €

1er janvier 2022



14) La Facture d'eau (3)

Sur Asnières-en-Poitou, Aubigné, Brieuil-Sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Brûlain, Celles sur Belle, Chef-Boutonne, Chizé, Couture d'Argenson, Ensigné, Fontivillié, Juillé, Les Alleuds, Les Fosses, Le Vert, Lusseray, Maisonnay, Melle, Marcillé, Paizay-le-Chapt, Périgné, Saint-Romans-les-Melle, Secondigné-Sur-Belle, Séligné, Valdelaume (Ardilleux), Vernoux-sur-Boutonne, Villefollet, Villiers-Sur-Chizé, Limalonges, Lorigné, Melleran, Montalembert, Montjean, Sauzé-Vaussais, Valdelaume (Bouin, Hanc, Pioussay), Chérigné, Fontenille-Saint Martin d'Entraigues, Gournay-Loizé, Luché-sur-Brioux.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,59 €	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0740 €	0,0714 €	-3,51%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Collectivité	276,30 €	276,30 €	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	8,88 €	8,57 €	-3,51%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	17,86 €	17,85 €	-0,10%
Total (TTC)	342,64 €	342,31 €	-0,10%

Prix théorique du m³ pour un abonné consommant 120 m³:

2,85 €



15) La Facture de l'eau (4)

Sur Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé-L'Evescault, Pers, Pliboux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,59 €	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0740 €	0,0714 €	-3,51%
	Redevance pollution domestique	0,2300 €	0,2300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0

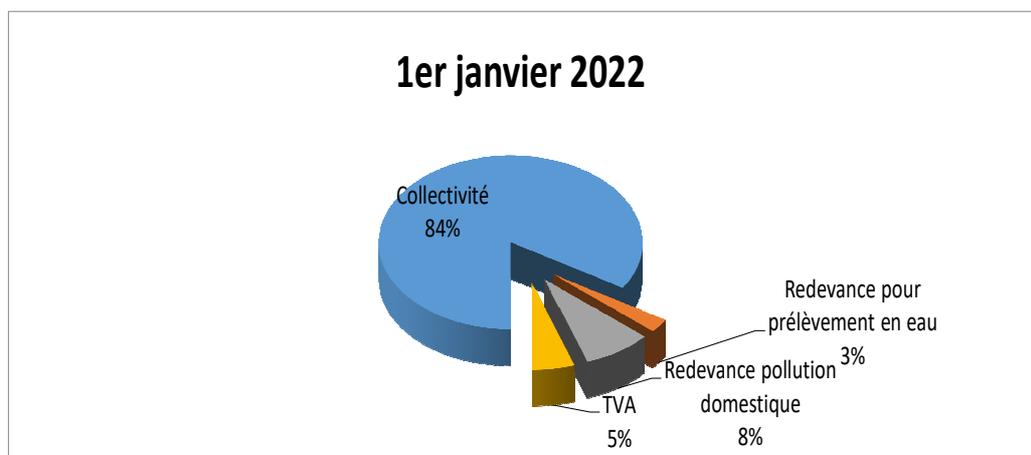
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Collectivité	276,30 €	276,30 €	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	8,88 €	8,57 €	-3,51%
Redevance pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00%
TVA	17,20 €	17,19 €	-0,10%
Total (TTC)	329,98 €	329,65 €	-0,10%

Prix théorique du m³ pour un abonné consommant 120 m³:

2,75 €



16) Recettes d'Exploitation

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau	4 059 886,73 €	4 125 067,34 €	1,61%
dont abonnements	1 277 817,50 €	1 291 897,90 €	1,10%
Total recettes de vente d'eau	4 059 886,73 €	4 125 067,34 €	1,61%

Le périmètre de la compétence est stable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Un lissage des tarifs à la hausse sur 7 ans est toujours en cours sur le territoire de la commune de Beauvoir-sur-Niort.



Le château d'eau de la Boucharderie à Périgné

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

17) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans la cadre de sa surveillance analytique.

Les données relatives à la qualité de l'eau, définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique, sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé.

a) Le contrôle sanitaire

Sur l'année 2021, les résultats de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2021 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	103	103	100 %
	Conformité physico- chimique	152	148	97 %

Les données présentées dans le tableau ci-dessus concernant le contrôle sanitaire comprennent le nombre total d'analyses réalisées en production et en distribution sur l'année 2021.

Le contrôle sanitaire de l'ARS n'a révélé aucun prélèvement non-conforme pour les paramètres bactériologiques et a révélé 4 prélèvements non-conformes pour les paramètres physico-chimiques.

- Non-conformité N°1 sur la commune de Montjean le 02/06/2021 :
Anthraquinone : 0,16 µg/L pour une limite de qualité de 0,1 µg/L.
Action corrective : Démonstration que l'antraquinone était issue de la dégradation du revêtement du réseau. Puis renouvellement du réseau dans le centre de Montjean.
- Non-conformité N°2 sur la commune Lusseray le 01/12/2021 :
Turbidité : 2,4 NFU pour une référence de qualité de 2 NFU
Action corrective : La coloration de l'eau avait été constatée le week-end précédent suite à une manœuvre des pompiers sur un poteau incendié. Le réseau a été purgé tout le dimanche. L'analyse a eu lieu sur le branchement de la salle des fêtes qui n'avait pas été réutilisé. Le syndicat a réalisé une purge du branchement et le recontrôle du 09/12/2021 a montré un retour en dessous des références de qualité.
- Non-conformité N°3 sur la commune de Le Vert le 20/09/2021 :
Plomb : 23,1 µg/L pour une limite de qualité de 5 µg/L.
Ce résultat n'est valable que pour le point analysé.
Action corrective : Purge du branchement communal. Le recontrôle du 06/10/2021 a montré un retour en dessous des références de qualité, complété par une analyse sur un branchement voisin.
- Non-conformité N°4 sur la commune de Le Vert le 06/10/2021 :
CVM : 1,1 µg/L pour une limite de qualité de 0,5 µg/L.
Action corrective : Remise en service de la purge automatique qui a connu un dysfonctionnement.

Le taux de conformité du contrôle sanitaire en matière de physico-chimie a légèrement diminué de 98% en 2020 à 97% en 2021.

b) La surveillance analytique

La surveillance analytique permet de s'assurer que les conditions de distribution des eaux ne sont pas de nature à générer des non-conformités analytiques au niveau des points d'usage.

Pour cela, le Syndicat réalise un suivi des résiduels en chlore mensuellement au niveau des traitements de désinfection, des différents stockages des eaux, des installations sanitaires à risques, et des bouts d'antennes. Ce suivi des résiduels en chlore est complété par un suivi de la bactériologie.

Surveillance qualité de l'eau 2021 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Surveillance analytique	Conformité physico- chimique	30	30	100 %
	Suivi de la bactériologie	85	84	99%
	Suivi Résiduel chlore réseau de distribution	62 points de prélèvements, 714 prélèvements sur l'année 2021		
	Suivi Chlore Stations et Réservoirs	41 points de prélèvement, 552 prélèvements sur l'année 2021		

Une analyse bactériologie a montré la présence de 1 UFC/100ml en spore anaérobie sulfite-réducteur. Une purge du réseau a été réalisée et le recontrôle a montré un retour à la normale.

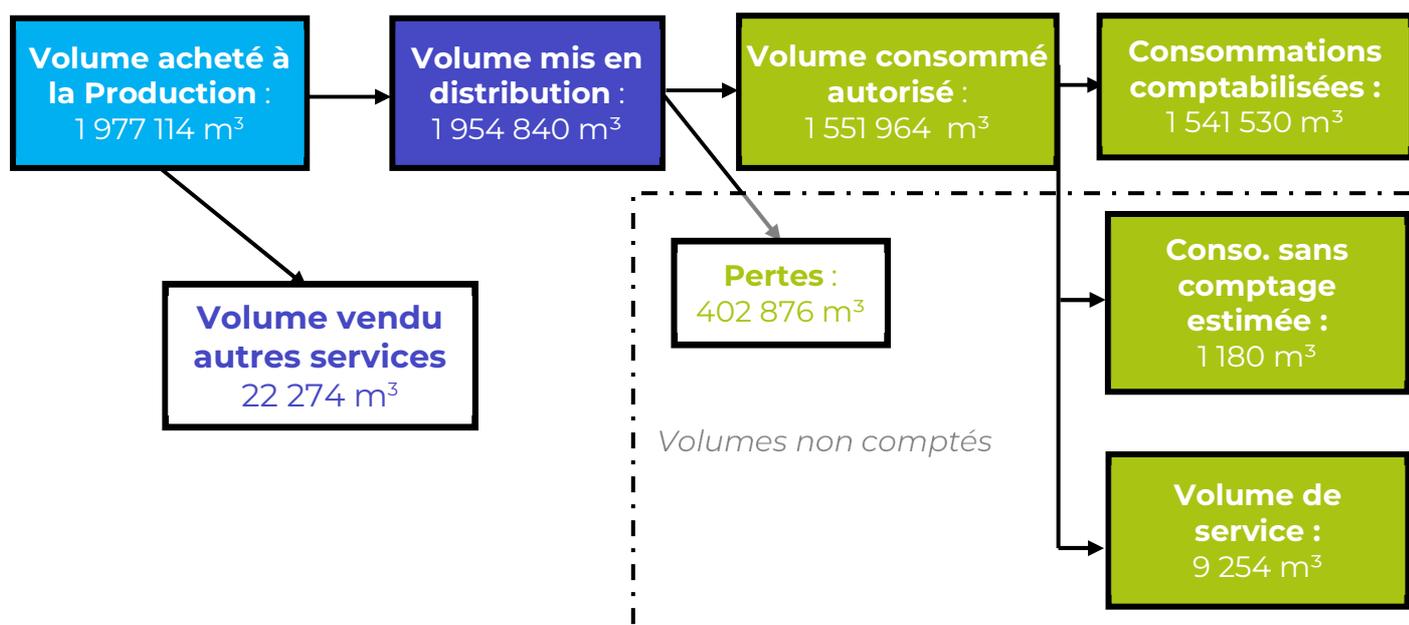
L'autocontrôle a mis en évidence l'absence de bactériologie sur les réservoirs.

18) **Connaissance et gestion patrimoniale du réseau**

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)	10	0
	document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)	10	10
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	mise à jour du documents de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur	10	10
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5
	TOTAL		120

19) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (Essais de poteau incendie) sont estimées à 1 180 m³. Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 9 254 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- Rendement du réseau de distribution

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau (%)	83,3%	83,3%	81,5%	78,5%	79,6%

Le rendement du réseau de distribution est de 79.6% pour l'année 2021. On constate donc une amélioration du rendement de 1,1 % par rapport à 2020.

- Indice des volumes non comptés

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	0,98	0,95	1,06	1,35	1,24

- Indice linéaire de pertes en réseau

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	0,94	0,92	1,02	1,31	1,21

- Indice linéaire de consommation

(Volume consommé mesuré + Volume sans comptage estimé + Volume de service)

(Longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation(m ³ /km/j)	4,66	4,56	4,43	4,73	4,67



Réalisation d'une purge sur le réseau

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

20) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux	Montant des subventions
Réseau de distribution à Caunay - La Goursière	43 195,15 €	21 597,58 €
Réseau de distribution à Chail - rue Caillaud	288 697,24 €	
Réseau de distribution à Fors - rue de l'Infirmierie	172 688,96 €	
Réseau de distribution à Montjean - RD19	60 479,77 €	
Réseau de distribution à Sauzé-Vaussais - Puy d'Anché	101 838,16 €	
Réseau de distribution à Les Fosses - Vauballier	305 145,13 €	91 543,54 €
Réseau de distribution à Paizay-le-Tort - Bourg	337 670,31 €	101 301,09 €
Réseau de distribution à Clussais-la-Pommeraiie - RD948	131 609,36 €	131 609,36 €
Réseau de distribution à Saint-Romans-les-Melle - Coursoires	69 242,96 €	20 772,89 €
Réseau de distribution à Brûlain - Bourg neuf	68 223,10 €	
Réhabilitation du château d'eau des Fosses	89 351,00 €	
Divers réseaux de distribution (marché à bons de commande)	117 943,22 €	
Installation de matériel de télégestion SOFREL (fourniture et travaux en régie)	18 424,35 €	
Installation d'un variateur à La Boucharderie (fournitures et travaux en régie)	3 479,84 €	
Installation de purges automatiques (fournitures et travaux en régie)	20 792,00 €	
Installation de compteurs de sectorisation (fourniture et travaux en régie)	5 711,67 €	
TOTAL	1 834 492,22 €	366 824,46 €

21) Acquisition d'équipements :

Objet des travaux	Montant des équipements
Appareil de recherche de fuites	1 988,20 €
Borne Itron	900,00 €
Compteurs abonnés	69 505,00 €
Découpeuse	1 075,00 €
Pilonneuse	2 515,80 €
Poste de désinfection mobile	1 756,60 €
Sécurisation de château d'eau (Pouffonds, Fors, Tillou, La Roche Bardin et Couture)	17 651,00 €
Renouvellement de la mini pelle et de sa remorque (porté par le budget principal)	40 757,50 €
Renouvellement de matériels informatique et de mobilier (porté par le budget principal)	12 584,34 €
TOTAL	148 733,44 €

22) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements Plomb	2018	2019
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts	0,008%	0,007%

Il reste un branchement plomb sur Prissé-la-Charrière, pour lequel une solution technique n'a pas encore été mise en œuvre.

23) **Etat de la dette**

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre (€)	736 789,25 €	806 714,58 €	673 646,45 €
Epargne brute annuelle (€)	1 197 436,13 €	1 450 471,75 €	1 254 581,76 €
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	0,62	0,56	0,54
Recettes réelles	4 181 161,21 €	4 467 432,45 €	4 404 252,99 €
Dépenses réelles (inclure remboursement des intérêts et pas le capital)	2 983 725,08 €	3 016 960,70 €	3 149 671,23 €
Remboursements au cours de l'exercice	139 123,42 €	153 014,28 €	151 527,37 €
dont en intérêts	24 501,13 €	22 939,60 €	18 459,33 €
dont en capital	114 622,29 €	130 074,68 €	133 068,04 €

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

Le budget principal porte une partie des emprunts du budget distribution. Tous les emprunts liés à la compétence sont pris en compte pour le calcul.

24) **Amortissements réalisés**

	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	617 882,20	649 387,79	878 746,26



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,10 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,00 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



65,90 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,05 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



1,75 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



2,50 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



4,20 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



12,50 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



5,50 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



7,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)



34,40 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



9,40 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



19,90 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



5,90 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau



0,7 €
pour la coopération décentralisée



16,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48
et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

ATLANTIQUE-
DORDOGNE

Bassin
de la
Charente

Bassin
de la
Dordogne

Les
Fleuves-
Côtiers

Bassin
de l'Adour

ADOUR
ET CÔTIERS

Bassin
du Lot

Bassin
du
Tarn-Aveyron

GARONNE
AMONT

BRIVE

BORDEAUX

RODEZ

TOULOUSE

Bassin
de la
Garonne



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr





L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

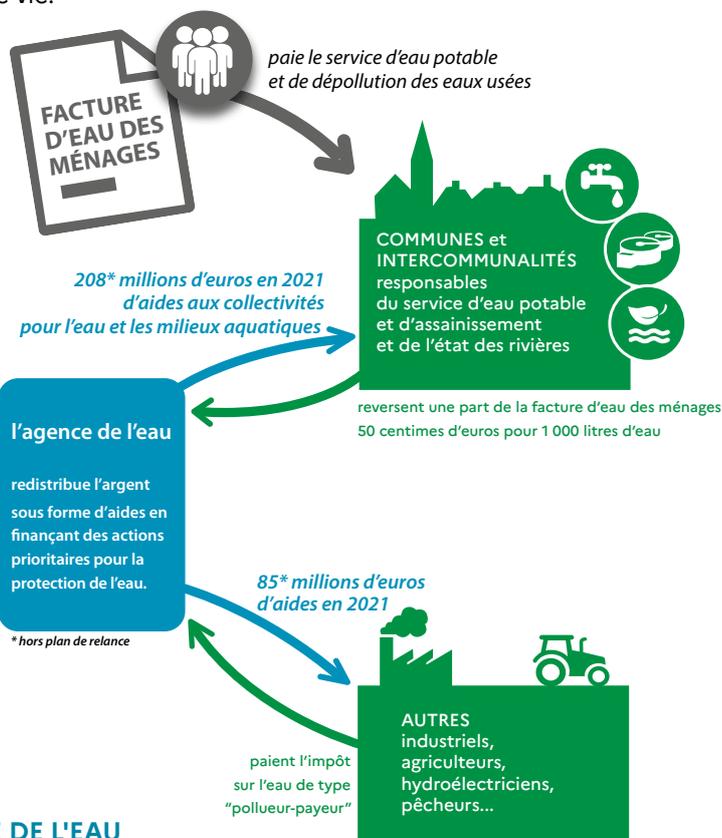
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,67 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,98 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



64,04 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,94 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,93 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



2,60 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,09 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



9,19 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



5,22 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



36,99 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



13,91 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



2,14 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



9,98 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



24,49 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



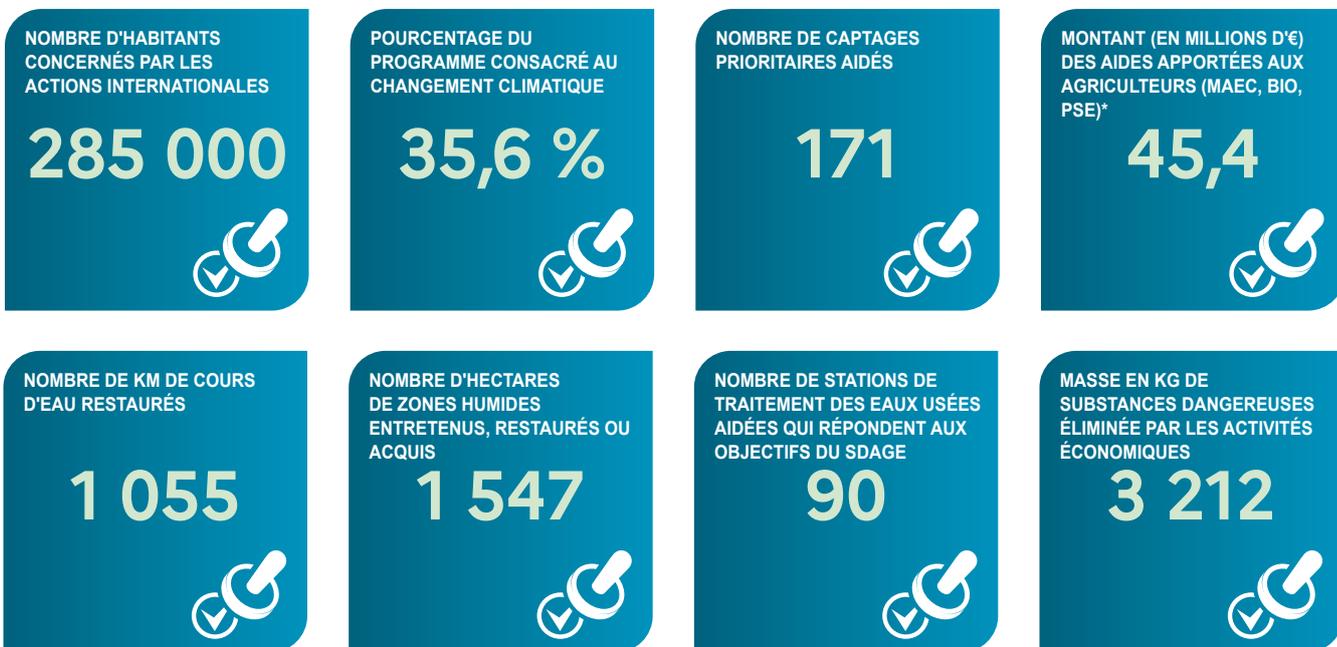
7,26 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

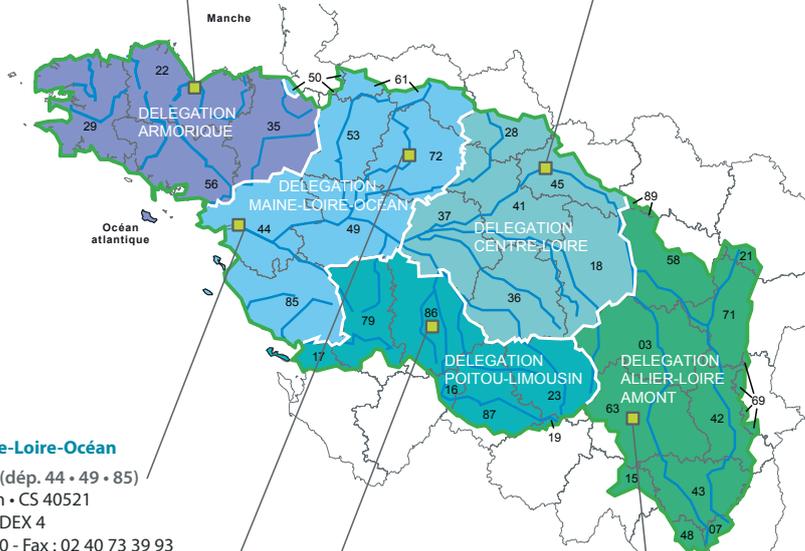
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Égalité
République

LES
AGENCES
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : aep4b@orange.fr